



## Comptage des jours de congés

Par **bichougne**, le 17/03/2014 à 14:41

Bonjour,

Mon mari travaille pour une société de prévention et de sécurité depuis le 1er Mai 2013.

Ainsi, sur sa dernière fiche de paye, il s'est aperçu que pour le comptage des jours de congé, sa société indique 19 jours acquis, au lieu de 20 jours, et en cours 5 jours : le calcul est curieux !

Sa question est la suivante : les congés ne se comptent-ils pas de Mai à Mai ? Ou est-ce-que cela dépend des conventions collectives ? Ou il y a une erreur ?

Merci à l'avance de votre réponse

Par **P.M.**, le 17/03/2014 à 16:42

Bonjour,

Normalement, la période d'acquisition des congés payés pendant 12 mois va du 1er juin au 31 mai à raison de 2,5 jours ouvrables (du lundi au samedi) ou de 2,08 jours ouvrés par mois de travail...